

FORMATION CONTINUE



ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS LE DOCUMENT UNIQUE

100% présentiel

Public visé : Tout salarié susceptible de travailler sur l'évaluation des risques professionnels et l'élaboration du document Unique. Chefs d'entreprise, cadres délégués, chargés de prévention / référent sécurité, membres du CSE ou de la CSSCT.

Prérequis : Sans niveau spécifique

Accessibilité aux personnes handicapées
Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

- Connaître le contexte réglementaire.
- Participer à la réalisation et/ou à l'actualisation de l'évaluation des risques professionnels.
- Savoir élaborer et/ou mettre à jour son Document Unique.
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail.

Les + de la formation





ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS LE DOCUMENT UNIQUE

Contenu de la formation

Découpage par demi-journée :

1. Programme

Le contexte réglementaire de la prévention des risques professionnels

- Les responsabilités civiles et pénales
- Le mécanisme de l'accident de travail
- Les différents risques professionnels
- La terminologie : danger, risque, dommage

La démarche d'évaluation des risques professionnels

- La méthode et les outils d'évaluation des risques professionnels
- L'analyse des situations de travail

2. Programme

Le Document Unique

- L'élaboration du Document Unique
- Le suivi et la mise à jour du Document Unique

Le plan d'actions

- Le programme annuel
- Les critères de choix
- Les indicateurs et suivi des actions





ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS LE DOCUMENT UNIQUE

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Mise en situation Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

Résultats attendus

Pour répondre aux exigences légales (Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001) qui s'inscrivent dans le cadre de la responsabilité de l'employeur ayant l'obligation d'assurer la sécurité et protéger la santé de ses salariés. L'employeur doit réaliser l'évaluation des risques professionnels et la transcrire sur le Document Unique.

Modalités d'évaluation

Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

- Une équipe de consultants formateurs experts dans le domaine

Modalités et délai d'accès

- Etre sensibilisé en matière de santé, sécurité et conditions de travail

